



AIDE À LA CONVERSION BIOÉTHANOL DES VÉHICULES

DOSSIER DE CANDIDATURE

Afin d'encourager la mobilité durable en favorisant les déplacements par le biais de véhicules hybrides et moins polluants, le Conseil départemental de l'Oise propose une aide forfaitaire de 300€ pour convertir les voitures particulières essence au bioéthanol avec l'installation d'un boîtier E85 homologué.

Cette aide est attribuée aux particuliers, sans condition de ressources, à raison d'une aide par foyer fiscal, à compter du 30 juin 2022. La pose du boîtier E85 homologué doit être effectuée par un installateur agréé qui se situe dans l'Oise.

Il est à préciser que le Département n'a missionné aucun installateur. Aussi, tout démarchage au nom du Conseil départemental qu'il soit à domicile, par téléphone, ou par courriel... est à considérer comme abusif et frauduleux.

BÉNÉFICIAIRES :

Habitants du département de l'Oise.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Le bénéficiaire de l'aide doit :

- Disposer de sa résidence principale dans l'Oise ;
- Être une personne physique propriétaire en nom propre d'une voiture particulière à essence à usage personnel ;
- Être propriétaire d'une voiture particulière à essence dont la carte grise comporte la mention J.1 VP (voiture particulière) ;
- Avoir converti, à compter du 30 juin 2022 (date de la facture acquittée faisant foi), le véhicule au bioéthanol avec la pose d'un boîtier E85 homologué par un installateur agréé qui se situe dans l'Oise.

MONTANT DE L'AIDE ET VERSEMENT :

L'aide départementale est une aide forfaitaire de 300€, limitée à une voiture particulière par foyer fiscal.

L'aide peut être cumulable avec d'autres dispositifs d'aide aux particuliers. Cependant, le montant total des aides (toutes aides confondues) ne peut être supérieur au coût total facturé de l'installation. Dans le cas où le cumul des aides déjà obtenues et de l'aide départementale dépasserait le coût total de l'installation, le montant de cette dernière serait ramené au niveau du reste à charge du fait des autres aides.

Cette aide est versée en une seule fois après production de l'ensemble des justificatifs.

DÉPENSES EXCLUES :

- Les voitures particulières des personnes morales (entreprises, collectivités, associations...);
- Tous véhicules pour lesquels la carte grise ne porte pas la mention J.1 VP (voiture particulière).

Le Département se réserve le droit de contrôler, après attribution de l'aide départementale, le respect des engagements pris par le bénéficiaire de la subvention.

BENEFICIAIRE :

Civilité* : Madame Monsieur

Nom* et prénom* :

(Le nom et le prénom du bénéficiaire doivent être les mêmes que sur la carte grise)

Nationalité :

Date de naissance* :/...../..... Lieu de naissance :

Adresse de la résidence principale* :

.....

.....

Code postal* : Commune* :

N° de téléphone* :/...../...../...../.....

Courriel* :

VOTRE SITUATION :

Situation familiale* : Marié(é) Vie maritale Célibataire / Veuf(ve)

N°fiscal* : Déclarant 1 :

Déclarant 2 :

INFORMATION SUR LE VÉHICULE EQUIPE DU BOITIER BIOETHANOL :

(Se référer à la carte grise du véhicule pour compléter les champs ci-dessous)

Numéro d'immatriculation (A.) * : Date de 1^{ère} immatriculation (B) * : / /

Marque du véhicule (D.1) * : Modèle ou dénomination commerciale (D.3) * :

Type de carburant (P.3) * :

Genre national du véhicule (J.1) (cocher la case correspondante ci-dessous) * :

CAM - Camions

MTT2 - Autres motocyclettes

SRTC - Semi-remorques pour transports combinés

CL - Cyclomoteurs

QM - Quadricycles à moteur

TCP - Transports en commun de personnes

CTTE - Camionnettes

REM - Remorques routières

TM - Tricycles à moteur

CYCL - Cyclomoteurs à trois roues

RETC - Remorques pour transports combinés

TRR - Tracteurs routiers

MTL - Motocyclettes légères

SRAT - Semi-remorques avant-train

VP - Voitures particulières

MTT1 - Motocyclettes autres

SREM - Semi-remorques routières

Autre.....

AUTRE(S) AIDE(S) :

Avez-vous sollicité d'autres aides financières pour cette installation ? : Oui Non

Si oui, quel est le montant de l'aide sollicitée pour les organisme(s) ci-dessous ? :

- Aide de l'Etat :
- Aide de la Région :
- Aide de la commune ou du groupement de communes :
- Autre organisme : Précisez le nom de l'organisme :

INFORMATION SUR LA POSE DU BOITIER BIOETHNOL (E85) :

Date de l'installation du boîtier E85* (cf. date de la facture) :/...../.....

Coût total de l'installation du boîtier bioéthanol (en TTC) :

Le boîtier est-il bien homologué* ? Oui Non

INFORMATION SUR LE GARAGE AGREE AYANT PROCEDE A L'INSTALLATION :

Nom du garage * :

Adresse (numéro de voie et nom de voie) * :

Code postal* : Commune* :

N° de téléphone :/...../...../...../.....

LISTE DES PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Le dernier avis d'imposition sur les revenus de toutes les personnes composant le ménage (pièce justificative pour le foyer fiscal) ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, gaz, électricité, téléphone...);
- La photocopie de la pièce d'identité recto verso ou du passeport du demandeur en cours de validité ;
- La photocopie de la carte grise de la voiture particulière qui doit être au nom du demandeur et qui doit mentionner une adresse de résidence principale identique à celle indiquée sur le justificatif de domicile ;
- La facture de la pose du boîtier E85 homologué, à compter du 30 juin 2022 (date de la facture acquittée faisant foi), par un installateur agréé qui se situe dans l'Oise. La facture doit comporter la mention « acquittée ou payée le ... » et indiquer le nom et l'adresse de l'acquéreur, la désignation précise du boîtier E85 installé ainsi que l'adresse de l'installateur ;
- Le dossier de candidature signé à télécharger depuis www.oise.fr/aide-a-l'installation-dun-boitier-bioethanol (ce dossier peut également être retiré au format papier auprès des services départementaux) ;
- Un RIB/IBAN au nom du demandeur.

Tout dossier incomplet malgré les relances des services du Département sera automatiquement supprimé passé un délai de 90 jours à compter de la dernière relance.

ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE :

Je soussigné(e) (Prénom, Nom)

.....

- m'engage à ne pas revendre le boîtier E85 subventionné dans un délai de 1 an ;
- certifie l'exactitude des données transmises. En cas de fraude ou de fausse déclaration, je m'expose à des poursuites selon les textes en vigueur (articles 313-1 à 313-3, articles 441-1 et 441-6 du code pénal).
- m'engage à signaler immédiatement à la collectivité, tout changement intervenant dans ma demande et qui est susceptible d'en modifier l'objet ou la finalité ;
- reconnais avoir pris connaissance du règlement départemental d'aide à la conversion bioéthanol des véhicules ;
- accepte, dans le cas où le cumul des aides obtenues dépasserait le coût total de l'acquisition, que le montant de l'aide soit ramené au niveau du reste à charge et j'accepte également les contrôles qui pourront avoir lieu après le versement de l'aide et conduire l'administration à réclamer sa restitution si le demandeur n'y avait pas le droit.

A....., le

Signature du demandeur :



Merci de nous renvoyer le dossier complété avec toutes les pièces justificatives par mail:
aidesauxparticuliers@oise.fr

Ou à l'adresse suivante :
Conseil départemental de l'Oise
DGA Réussites éducatives, citoyennes et territoriales
Direction des territoires, des sports et de la vie associative
1, rue Cambry – CS 80941- 60024 BEAUVAIS Cedex

Pour toute question, vous pouvez contacter le 03 44 06 61 60 du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h00,
ou par mail à aidesauxparticuliers@oise.fr